En termes

LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 39
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 18 MARS 2025

PRESENTS : **Mme Delphine VOELLINGER, Présidente du Conseil municipal**
M. Claude MEMBREZ, Vice-président du Conseil municipal
Mme Sylvie DESBAILLET, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Lionel MARQUIS, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux

ASSISTENT A LA SEANCE : **M. Olivier FAVRE, Maire**
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

PROCES-VERBAL : **Mme Florence CHOUET**

ORDRE DU JOUR :
1. Approbation du procès-verbal du 4 février 2025
2. Informations de la Mairie
3. Rapport de la commission Bâtiments
4. Rapport de la commission Emplacements
5. Modification du Règlement du Conseil municipal – Délibération
6. Assainissement des eaux usées des constructions versant Mandement/Verbois à Russin – Délibération
7. Propositions individuelles et questions
8. Divers

Séance ouverte à 19h00

Delphine VOELLINGER : Ouvre la séance en saluant M. le Maire et ses adjoints, les membres du Conseil municipal, la secrétaire, la procès-verbaliste, ainsi que le public.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 FEVRIER 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- TPG / ETAT DE GENEVE – PROJET ULTIMO : Projet européen (Genève, pour la Suisse) visant la mise en place de véhicules automatisés (VA), sans chauffeur. Lors de la phase d'essai, qui sera mise en place d'ici fin 2025 par les TPG et l'OCT et qui durera un peu moins de deux ans, des véhicules circuleront sur la route du Mandement : Dardagny (château), Russin (village), Satigny (village), Meyrin (La Tour), Meyrin (Forum). Tout d'abord avec un chauffeur accompagnant, puis de manière autonome. A noter que ce type de véhicule ne circule qu'en horizontal, excluant de fait une éventuelle utilisation sur le chemin de la gare.

- 46e COURSE PEDESTRE – BERNEX – 12.04.25 : Course réservée aux Elus, députés du Grand Conseil, membres des Conseils administratifs et municipaux, Secrétaires généraux et adjoints. Le Maire espère voir bon nombre de russinois et russinoises figurer en tête de classement !

- MOUSTIQUE TIGRE : Référence est faite à l'intervention de Daniel CHAMBAZ sur le sujet en séance plénière du mois d'octobre. Une récente notice informative de l'ACG relève les différents obstacles (difficultés d'accès au produit de traitement, impact limité des interventions communales en regard de l'importance du foncier urbain appartenant à des propriétaires privés) et met en lumière la nécessité d'une prise en charge coordonnée et efficace à l'échelle cantonale (départements territoire/santé/mobilité, actions de sensibilisation, intégration au programme éco21 Eau).

Suzanne SERAFINI

- SORTIES DE SKI : Avec un total de 185 participants (environ 6% Satigny, 3% Dardagny, 1% Russin), dont certains ont profité de cours ESS, les 6 sorties de cette saison ont remporté un vif succès.

- PRO SENECTUTE : En 2020, 2021 et 2022, l'association n'avait reçu aucune demande d'aide émanant de russinois ou russinoises. Une information plus claire relative à la prise en charge par l'Etat et les communes est probablement à l'origine des 11 demandes de consultation reçues en 2023 et 2024.

- 65 ET PLUS : A l'instar de l'après Covid, des bons de 50.-/personne ont été offerts à chaque personne âgée de 65 ans et plus, à utiliser dans les entreprises de la Commune selon une liste fournie.

- FONDATION ARCHE DES ABEILLES : Cette année encore, la Commune réitère son soutien à la fondation de Stéphanie Vuadens. Les pots de miel reçus en retour font l'objet de divers cadeaux aux communiers.

- FETE DE LA MUSIQUE – 21.06.25 : Organisée cette année par la Jeunesse. Se déroulera sous tente.

- JOURNAL COMMUNAL : Pour rappel, le délai de retour des articles est fixé au 29.04.25.

- VIN : La Commune soutient ses vignerons. Dans le cadre des diverses manifestations communales, celle-ci procède, chaque année civile, à un tournus entre les vignerons pour proposer les vins de l'un d'eux. Un nouveau venu s'est officiellement installé sur Russin et vient donc d'intégrer ce petit cercle, portant dès lors son nombre à 6 vignerons.

Didier FROSSARD

- RESEAU D'ASSINISSEMENT : Chaque année, le réseau fait l'objet d'un rapport d'inspection des SIG, en charge de son exploitation. Le secteur 40A (zone village) a fait l'objet d'une campagne de curage et de nettoyage. Le rapport d'inspection 2024 y relatif ne relève aucun défaut, ni aucune pollution. Ont été relevés les quelques points suivants :
  - Un ouvrage spécial non cadastré, à régulariser.
  - Une petite intervention de débroussaillage sur un exutoire EP, à envisager à moyen terme.
  - Sur deux tronçons, quelques petits défauts mineurs, à réparer dans un délai de 3 à 5 ans.

  Pour information, la fosse de Verbois a été vidangée le 26.06.24.

Suzanne SERAFINI

- CRECHE : Son taux d'occupation atteint 100% pour l'année scolaire 2025-2026.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION BATIMENTS

Delphine VOELLINGER, en tant que présidente de commission : Fait état du rapport de la séance du 11.02.25.

Potentiel solaire des hangars

Lors de cette séance, M Legrand nous a présenté les résultats de l'étude économique préliminaire pour la valorisation des toitures des hangars, dans l'objectif de produire de l'électricité destinée aux habitants de Russin.

Les toitures des hangars serviraient d'accueil à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Le principe est d'encourager l'autoconsommation. Il faut créer un Regroupement de Consommation Propre (RCP), formé d'un maximum de foyers situés sur le même réseau de tension SIG que les hangars.

Dans notre cas, le groupe des hangars de l'entrée du village est idéal. Rien que celui des Rothis, d'une surface de 670 m2, aurait une production annuelle de près de 147 KW pour un investissement de 230'000.-.

Les foyers connectés à ce réseau bénéficieraient d'une économie d'environ 20% sur la part de l'autoconsommation d'énergie. Des compteurs intelligents, permettant de différencier l'autoconsommation et la consommation du réseau, seraient installés par les SIG et permettraient une facturation différenciée entre le réseau des SIG et celui du RCP.

La gestion d'une installation de ce type doit passer par une coopérative qui permet de gérer le financement et la facturation. Pour approfondir le sujet, sous le conseil de M Legrand, la commission bâtiment va recevoir bientôt la coopérative Enerko, afin de comprendre le fonctionnement de ce système et confirmer l'intérêt de la proposer à la population de Russin et ouvrir le dialogue avec les propriétaires des hangars.

Salle des Sociétés

Pour votre information, suite à votre approbation de budget, les travaux vont débuter le 23 juin et seront prêts pour être inaugurés à la Fête des Vendanges.

Lionel MARQUIS : Souhaiterait quelques précisions supplémentaires concernant le potentiel solaire des hangars.
Delphine VOELLINGER : La présidente ne dispose malheureusement pas, à ce stade, de suffisamment d'éléments pour donner plus de détails sur le projet, mais de plus amples informations suivront prochainement.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION EMPLACEMENTS

Vincent MONNIER : Fait état du rapport de commission relatif à la séance du 25.02.25.

La commission s'est réunie le 25 février, le thème de cette séance était encore la place de jeux.

Pour rappel, lors du dernier CM, nous vous avions présenté les différents jeux proposés, mais nous avions demandé une modification au mandataire en mettant l'accent sur une balançoire. Il nous a répondu négativement pour la balançoire, expliquant que la dalle n'est pas suffisamment épaisse pour supporter ce type de jeu. A la place, il nous a proposé un jeu d'équilibre, que nous avons validé. Ce nouveau jeu implique le déplacement du bac végétalisé de 90cm en direction de la route du Mandement. De plus, comme demandé, le mandataire a remplacé le matériel initialement prévu, c'est-à-dire le bois naturel, par un matériel en bois-résine synthétique.

Ce changement de matériel entraine également le changement du jeu « Bimbox » par un jeu similaire mais en matière synthétique. L'architecte a également inclus la création d'assises sur les côtés du bac végétalisé.
Suite à ces modifications, le mandataire nous informe qu'une plus-value d'environ 20'000CHF est à prévoir. Le budget global sera donc de 180'000CHF, comprenant les coûts des travaux ainsi que les honoraires du mandataire.
Si le CM décide de suivre la commission Emplacement et de continuer ce projet, ce dernier sera présenté à la population du village, pour information et par soucis de transparence suite au référendum de la première proposition de place de jeux. Suite à cette présentation, la commission reviendra vers le CM et vous présentera le projet définitif accompagné d'un devis général et d'une proposition de crédit d'investissement.

Delphine VOELLINGER : Estime qu'une présentation publique, avant budget, serait intéressante.
Olivier FAVRE : L'Exécutif s'est penché sur le sujet et propose la date du 14.04.25 (entre 17h00 et 19h00), en précisant qu'il serait bon que les membres de commission puissent être présents. Ce « timing », en cas d'accord du CM, permettrait de présenter une délibération en séance plénière du mois de mai, et ainsi, procéder plus avant en donnant le feu vert au mandataire pour préparer le dossier d'autorisation de construire.

Guy JULINI : S'interroge sur l'impact qu'aura le déplacement du bac et de son arbre (étanchéité, prix ...).
Lionel MARQUIS : S'agira-t-il d'une séance d'information ou de consultation ?
Vincent MONNIER : Précise que toutes les dépenses sont déjà intégrées dans le budget. Il s'agira d'une séance d'information et non de consultation.

Delphine VOELLINGER : En l'absence d'autres questions, la Présidente propose de passer au vote concernant la date choisie pour la présentation du projet, soit le 14.04.25 (17:00 – 19:00).
Vote : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

5. MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION

Patrick CORBAT : Indique qu'une correction de la numérotation des articles reste à effectuer.

Delphine VOELLINGER : Procède à la lecture de la PROPOSITION DE DELIBERATION EN VUE DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu la nouvelle constitution appliquée progressivement depuis 2012 ;
Vu que notre règlement du Conseil Municipal a été rédigé en janvier 1985, puis modifié le 19 janvier 2016, ainsi que le 13 octobre 2020 ;
Vu les séances et rapports de la commission ad 'hoc des 12 novembre 2024, 12 décembre 2024 et 13 février 2025 ;
Conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au 1er juin 2025 par le Département compétent.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

6. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES CONSTRUCTIONS VERSANT MANDEMENT/VERBOIS A RUSSIN – DELIBERATION

Olivier FAVRE : Pour rappel. En 2020, début des travaux dédiés à la création d'un collecteur d'eaux usées intégré au réseau secondaire, dans un projet global de récupération des eaux usées provenant des villas sises au chemin de Serve et les divers hangars situés sur le versant. La création d'un tel réseau induit la mise en place d'un certain nombre de servitudes et par voie de conséquence, des délais temporels parfois importants et difficilement maîtrisables. Un travail conséquent au long des cinq dernières années écoulées. Au stade actuel du projet, il s'agit de valider le raccordement des hangars au réseau. Ce raccordement a un coût certain : travaux proprement dits, arrachage et replantation de vigne, honoraires des mandataires du génie civil, géomètre, cadastre, notaire ... etc) pour la Commune, mais également pour les propriétaires directement concernés. En vertu de la loi, ceux-ci sont obligés de se raccorder et devront participer financièrement à ce projet de raccordement. Les travaux débuteront après les vendanges, soit mi-octobre, en vue de leur achèvement avant la fin de l'année en cours.

Daniel CHAMBAZ : S'interroge sur le changement de statut du collecteur.
Olivier FAVRE : Précise à son attention qu'en 2020, les travaux effectués pour ce collecteur ont été financés pour moitié entre la Commune et la famille Rothlisberg. Ce collecteur devenant communal aujourd'hui, une nouvelle répartition sera instaurée selon un calcul effectué par l'Office cantonal de l'Eau.

Delphine VOELLINGER : En l'absence d'autres questions, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE AU CREDIT D'ENGAGEMENT TTC DE 270'000 F POUR LA REALISATION DANS LE BASSIN VERSANT MANDEMENT/VERBOIS A RUSSIN, D'UN COLLECTEUR PUBLIC D'EAUX POLLUEES.

Vu la construction d'un équipement privé d'eaux polluées dans le cadre de l'autorisation de construire DD 110'396, devenu un équipement public du système d'assainissement des eaux ;
Vu le mode d'évacuation des eaux polluées des constructions existantes par l'intermédiaire d'installations d'assainissement individuelles ;
Vu que ces constructions existantes seront situées à moins de 300 mètres d'un système public d'assainissement des eaux conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (LEaux-GE – L 2 05) ;
Vu le montant des travaux basé sur le devis d'ingénieurs civils du bureau AJS INGENIEURS CIVILS SA ;
Vu la prise en charge des travaux par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE
A la majorité

Par 8 oui, 0 non, 0 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

1. D'accepter le crédit d'engagement pour la réalisation du collecteur public d'eaux polluées.
2. D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit d'engagement de 270'000.-- F (deux cent septante mille francs), destiné à financer ces travaux.
3. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique N° 7206.4612.
4. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. De conditionner la dépense de ces travaux à la promesse d'octroi pour la prise en charge du coût par le FIA.
6. D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7206.330 dès la première année d'utilisation du bien, soit en décembre 2025.
7. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 2.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- MOUSTIQUE TIGRE :

  Daniel CHAMBAZ : A pour sa part déjà fouillé le sujet et estime que celui-ci doit être traité sérieusement et très rapidement. Si la commune de Russin est encore relativement épargnée (en raison de son implantation rurale), il n'en va pas de même des villages alentour. A commencer par Satigny, où le moustique tigre sévit déjà. S'il approuve le matériel de propagande dont dispose l'Etat dans différents secteurs : communes, jardins collectifs, fêtes, cimetières, régies, écoles ... etc, il pense en revanche que cette campagne d'information prendra trop de temps. Il préconise une action plus rapide de la Commune et à plusieurs niveaux :
  Article dans le journal communal. Panneaux d'affichage. Tout ménage. Flyer(s) du Canton.

  Suzanne SERAFINI : Suggère au Conseiller de rédiger un article pour le journal communal, ce qu'il fera.
  Olivier FAVRE : Rejoint l'avis du Conseiller, tout en privilégiant une action territoriale coordonnée permettant de bénéficier des moyens existants.

- SALLE DE DANSE – APERO ORGANISE PAR J'AIME RUSSIN :

  Daniel CHAMBAZ : A le souvenir que le projet de la salle de danse présenté en 2022 stipulait que le local serait réservé à des manifestations organisées par la Commune. Le statut de la salle de danse a-t-il changé ? Peut-on y organiser des manifestations privées ?

  Olivier FAVRE : Le statut n'a pas changé. Le local est utilisé par Papyrus. Le Maire précise que la manifestation en question (communale et non privée) a eu lieu dans la cour et non dans le bâtiment.
  Guy JULINI : Sait que le propriétaire des lieux ne souhaite pas que des fêtes soient organisées dans les locaux.
  Suzanne SERAFINI : Seul un peu de matériel (nourriture, boissons) a été entreposé à l'intérieur.
  Olivier FAVRE : Rappelle que la Commune est locataire. C'est elle qui décide et accorde les autorisations (manifestations communales, expositions ... etc, mais pas de fêtes privatives).

- LIAISON RUSSIN – GARE :

  Lionel MARQUIS : Le projet a été interprété par certains comme répondant à un souci de déplacement de personnes âgées, à mobilité réduite, et/ou ne pouvant assumer la pente menant à la gare. Il se fait l'écho des réflexions qu'il a entendues de certains habitants. Ceux-ci ne comprennent pas pourquoi la solution ne passerait pas par le prolongement de la ligne de bus (Dardagny, Russin, les hameaux) jusqu'à Satigny, Meyrin ? Ces habitants craignent que le coût du projet de liaison avec la gare ne soit trop élevé.

  Olivier FAVRE : Pour rappel. Les CFF ont envisagé un temps de fermer la gare (coût vs nombre d'utilisateurs). La Commune s'est insurgée contre cette décision des CFF, en demandant que les TPG apportent une solution de remplacement (raccordement avec Satigny et/ou La Plaine). Cette solution a tenu une année, puis a disparu, sans aucune information préalable.
  Guy JULINI : Effectivement, les trajets de bus ont très bien fonctionné durant un temps, puis plus. Il se fait l'avocat des personnes âgées qui doivent se rendre en ville, pour des rendez-vous médicaux, ou autres. Le parcours du combattant, voire l'utopie.
  Delphine VOELLINGER : Estime que les deux moyens de locomotion CFF et TPG peuvent très bien fonctionner en parallèle.
  Olivier FAVRE : Les TPG offrent un service très aléatoire, dans la mesure où leur réseau est sujet à de fréquents changements, en fonction notamment de divers paramètres : constructions, développement démographique, changement de statut des routes (diminution des gabarits au profit de pistes cyclables) ... etc. Au cours de cette législature, les circuits/trajets menant à Russin ont changé à deux reprises. Autre exemple : une liaison de bus avec Aire-la-Ville direction Bernex (très intéressante pour se rendre en ville) a été évoquée un temps par les TPG, puis abandonnée, estimée non rentable. A ce titre, le train est nettement plus stable et pérenne en termes de liaisons.
  Claude MEMBREZ : A l'instar de celles ou ceux qui pensent qu'une liaison verticale avec la gare n'est pas indispensable, d'autres estiment en revanche que celle-ci serait très bénéfique pour la population du village. Il constate personnellement que le train est très fréquenté et très populaire.
  Vincent MONNIER : Ajoute que les horaires actuels des CFF sont très intéressants.
  Suzanne SERAFINI : Apporte également un argument en faveur de la liaison Russin – gare : La ViaRhôna. Son parcours proche de la gare peut être intéressant pour des touristes désireux de profiter d'un transport public, pour eux-mêmes et leur vélo, afin de profiter d'un petit stop à Russin.

8. DIVERS

- ACG – AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE SPORTIVE DE CHF 450'000.- A CHF 800'000.- :

  Delphine VOELLINGER : Pour information, l'enveloppe a été acceptée.

- CONSEIL MUNICIPAL DU 06.05.25 :

  Delphine VOELLINGER : Rappelle que ce dernier CM de législature sera suivi d'un repas. Elle prie dès lors les Conseillers d'en prendre note et de réserver leur soirée. Détails à suivre.

- REPAS DU 25.05.25 :

  Vincent MONNIER : S'enquiert de savoir si le repas annoncé (Conseillers et conjoints) aura bien lieu.
  Olivier FAVRE : Confirme que ce repas (midi) aura bien lieu.

- VOYAGE DE FIN DE LEGISLATURE :

  Olivier FAVRE : Tient à remercier les Conseillers ayant participé à ce voyage, fort sympathique.

Delphine VOELLINGER : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la Présidente lève la séance.

Séance levée à 20:10.
La prochaine séance est fixée au 15.04.25, 19 heures.

Delphine Voellinger	Marilène Demierre
Présidente du Conseil municipal	La secrétaire